

## Newsletter Appel de Paris - N°4 – Mars 2006

### Obésité, quand tu t'attaques à nos enfants...

Bonjour à tous,

Certains d'entre vous connaissent certainement l'ARTAC, premier organisme de recherche contre le cancer présidé par le Pr. Dominique Belpomme à avoir orienté ses travaux sur le lien entre cancer et environnement. L'ARTAC est à l'origine de l'**Appel de Paris, déclaration internationale sur les dangers sanitaires de la pollution chimique**, lancé le 7 mai 2004 à l'UNESCO lors du premier colloque de l'Appel de Paris.

Cet Appel est aujourd'hui signé par plus de 150 000 citoyens, plus d'un millier d'ONG, des scientifiques reconnus tels que les deux prix Nobel de médecine François Jacob et Jean Dausset, les Pr Luc Montagnier et Jean Bernard, membres des Académies, le Pr Yves Coppens, des personnalités comme Boutros Boutros-Ghali, l'ensemble des Conseils de l'ordre des médecins des 25 pays membres représentant deux millions de médecins... Vous trouverez ci-joint le texte et le bulletin de signature de l'Appel. Vous pouvez également lire le texte entier de la déclaration, le signer et consulter les signataires sur le site de l'ARTAC [www.artac.info](http://www.artac.info)<sup>1</sup>

Si vous ne l'avez pas encore fait, **on compte sur la signature de votre association et votre diffusion au sein de vos membres**. Le bilan des signatures sera présenté lors du **deuxième colloque de l'Appel de Paris** organisé par l'ARTAC le **9 novembre 2006 à l'UNESCO** sur le thème « **Santé, environnement et développement durable** ». Lors de ce colloque sera diffusé un memorandum de proposition et mesures concrètes rédigé par des experts réunis par l'ARTAC lors d'ateliers de travail préparatoires. (voir newsletter 3 jointe). Nous avons tous un rôle à jouer en matière de santé et environnement, toute proposition est la bienvenue.

*C'est au nom de la protection de l'enfant que nous vous demandons aujourd'hui de mobiliser vos réseaux pour faire agir les autorités nationales. L'Appel de Paris alerte sur le fait que l'enfant est exposé à différentes sources de pollution qui menacent sa santé et son bien-être, qu'il est de plus en plus souvent victime de nombreuses maladies.*

*Il faut rappeler qu'en Europe, **un enfant sur 5 est obèse ou en surpoids**,<sup>2</sup>. En France, sur les 8 millions de personnes obèses, **18% des jeunes français** sont victimes de cette « **nouvelle épidémie** » qui croît de 2% chaque année et double tous les dix ans.*

*Or ce sont dans les tissus graisseux que se stockent les polluants pouvant provoquer d'autres pathologies tels les cancers<sup>3</sup>.*

Aujourd'hui, les pouvoirs publics ont la possibilité d'agir, en particulier sur deux points.

#### 1-Loi de santé publique

La **loi de santé publique votée en août 2004**<sup>4</sup> a prévu une disposition (article 29) visant à protéger les enfants de la **publicité les prenant pour cibles en imposant la diffusion de messages nutritionnels ou le versement d'une taxe** par les industriels. Cette disposition devait être adoptée au plus tard le 1 janvier 2006. Or le **décret d'application** qui doit préciser le libellé du message sanitaire accolé aux spots publicitaires n'a toujours pas été signé par le Premier Ministre, après avoir pourtant été validé par les différents ministères concernés.

#### 2-Plan National Nutrition Santé 2

Le ministre de la santé a affiché sa volonté de donner un second souffle au **Plan National Nutrition Santé 2001-2005** en lui adjoignant un deuxième volet plus efficace. Jusqu'à présent, les fonds annuels consacrés à la politique de prévention nutritionnelle incluant le PNNS 1 ne dépassaient pas 16 millions d'euros. Le rapport du PNNS 2 propose d'augmenter très largement cette dotation budgétaire par la création d'un **fonds national pour la promotion de la Nutrition** (FNPN) afin de lutter contre l'obésité.

Ce fonds aurait plusieurs objectifs parmi lesquels financer les subventions pour les chèques fruits et légumes distribués gratuitement aux populations, financer des programmes de recherche en nutrition santé...

---

<sup>1</sup> <http://appel.artac.info>

<sup>2</sup> Rapport de l'International Obesity Task Force, mars 2005 – Rapport AFSSA glucides et santé, Etat des lieux, évaluation et recommandations - 2005

<sup>3</sup> voir [www.artac.info](http://www.artac.info)

<sup>4</sup> Loi n°2004-806 du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique

Ce fonds qui devrait rapporter *400 à 500 millions d'euros par an* serait financé par les Industries Agro-Alimentaires à hauteur de 0,1% de leur chiffre d'affaires, et les grandes enseignes de distribution à hauteur de 0,3% de leur chiffre d'affaires.

Cette mesure phare semble faire l'objet d'un intense lobbying qui bloquerait la remise officielle par le rapporteur de son rapport au Ministre de la santé.

**Nous comptons sur vous pour faire circuler ces informations dans vos réseaux par vos sites Internet, bulletins d'information et newsletters**, écrire au Ministre de la santé<sup>5</sup> pour lui demander où en est le rapport du PNNS2, et au Premier ministre<sup>6</sup> pour qu'il signe le décret d'application afin que le gouvernement mette en oeuvre les moyens proposés pour lutter contre l'obésité, le surpoids et les déséquilibres alimentaires.

.....Réagissons !

Merci d'avance de votre soutien et implication.

Marie VIGORIE, Directrice Générale de l'ARTAC

[PJ : Texte de l'Appel de Paris – Newsletter Appel de Paris n°3](#)

---

<sup>5</sup> M.Xavier Bertrand, Ministre de la santé, Ministère de la Santé 8 avenue de Ségur 75350 PARIS 07 SP

<sup>6</sup> M. le Premier Ministre Hôtel Matignon 57 rue de Varenne 75700 PARIS